

Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc



de l'Éducation Nationale - www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Oc

La Felco est affiliée à le FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Réforme des collèges et enseignement de l'occitan. Où en sommes-nous ? Une enquête de la FELCO – mars 2016

Table des matières

1- Nos conclusions sur l'enquête	3
La circulaire n° 2015–106 du 30 juin 2015	3
Les heures spécifiques.	4
Le climat dans les établissements.	4
Les EPI.....	4
Carte des Langues : quelques problèmes recensés	5
Statut de la langue	6
Conclusion : un enseignement menacé, des enseignants menacés dans leur statut	6
2- Bilan par académie : (in)égalité républicaine	7
Aix-Marseille.....	7
Bordeaux.	7
Montpellier.....	7
Toulouse.	7
Nice.	8
Clermont.	9
Limoges.	9
3- Témoignages recueillis par la FELCO	9
Aix-Marseille	9
Témoignage 1 (collègue affecté sur 1 collège et 1 lycée).....	9
Témoignage 2 (collègue affecté sur 2 collèges).	9
Témoignage 3 (collègue affecté sur 2 collèges).	9
Témoignage 4 (collègue affecté sur 2 collèges et 1 lycée).	9
Témoignage 5 (Collègue affecté sur un lycée et un collège).....	10
Témoignage 6 (collègue affecté sur 2 collèges).....	10
Témoignage 7 (collègue affecté sur 2 collèges et 1 lycée)	10
Toulouse	11
Témoignage 8.	11
Témoignage 9 (collègue affecté sur 3 collèges).	11
Témoignage 10.	11
Témoignage 11 (collègue affecté sur 2 collèges).	11
Témoignage 12.	12
Témoignage 13.	12
Témoignage 14.	12

Bordeaux	13
Témoignage 15.....	13
Témoignage 16.....	13
Témoignage 17 (enseignant affecté sur 2 collègues)	13
Clermont	13
Témoignage 18 (enseignant affecté sur 3 collègues).....	13
Témoignage 19	14
Montpellier	14
Témoignage 20 (Section bilingue) :	14
Témoignage 21 (collègue affecté sur 2 collègues)	15
Témoignage 22.....	15
Témoignage 23.....	15
Témoignage 24.....	15
Témoignage 25.....	16
Témoignage 26.....	16
Témoignage 27 (collègue affecté sur 2 collègues).....	16
Nice :	16
Témoignage 28.....	16
Témoignage 29.....	16
Témoignage 30.....	17
Témoignage 31.....	17
Témoignage 32.....	17
Témoignage 33.....	17
Témoignage 34.....	17
Témoignage 35.....	17
Témoignage 36.....	18
Témoignage 37.....	18
Témoignage 38.....	18
Témoignage 39.....	18
Témoignage 40.....	18
Témoignage 41.....	18
Témoignage 42.....	18
Limoges	18
Témoignage 43 – Collègue affecté sur 2 collègues. Seul enseignant de son académie	18
Grenoble (départements concernés : Drôme – Ardèche) : une enseignante contractuelle + quelques heures assurées par un collègue agrégé de lettres classiques	19
Témoignage 44 (contractuelle intervenant sur un lycée et un collègue).....	19

1- Nos conclusions sur l'enquête

Forte de sa première enquête sur le devenir de l'enseignement de l'occitan-langue d'oc (en octobre 2015, voir http://www.felco-creo.org/mdoc/detail_fr.php?categ=action&id=1720), la FELCO continue son travail de collecte d'informations auprès des enseignants d'occitan sur les 32 départements concernés.

Les DGH sont arrivées dans les établissements et leur répartition a été votée par la plupart des Conseils d'Administration. Nous montrons ici quelles sont les conséquences immédiates de ces dotations sur le service des collègues.

Les professeurs qui ont témoigné ont reçu le questionnaire suivant :

- *Quel changement voyez-vous sur les heures d'occitan par rapport à la rentrée passée (diminution, stagnation, augmentation) ?*
- *Quels EPI sont-ils prévus ? Selon quelles modalités ?*
- *Modalités d'enseignement : enseignement de complément, option en continuité du primaire à partir de la sixième, enseignement bilingue ?*
- *Savez-vous si les heures spécifiques sont données, et dans quelles proportions par rapport aux besoins ?*

Les réponses reçues à ce questionnaire font apparaître un certain nombre d'interrogations et de points d'achoppement.

La circulaire n° 2015–106 du 30 juin 2015

Sortie trop tard, bien après la présentation officielle de la réforme nationale, la circulaire n° 2015-106 qui devait protéger notre enseignement n'est pas toujours respectée sur le terrain.

Un certain nombre de chefs d'établissement à qui, sous couleur d'autonomie, on octroie dorénavant les pleins pouvoirs, ignorent souvent que : « l'enseignement des langues vivantes régionales au collège reste régi par la circulaire n°2001-166 du 5 septembre 2001 ». Ils ne prennent pas le temps de relire cette circulaire si les collègues la leur présentent ; ils ne s'en servent pas pour organiser la répartition de leurs DGH.

Cette méconnaissance des textes leur permet parfois de supprimer l'enseignement de l'occitan-langue d'oc dans leur collège.

Bien sûr, beaucoup de supérieurs hiérarchiques restent favorables à l'enseignement de la langue mais ils avouent parfois des difficultés à interpréter la circulaire pour maintenir et organiser désormais l'enseignement.

Les services des rectorats ne savent pas toujours répondre aux questions qu'ils posent à ce sujet.

Il est vrai qu'une ambiguïté majeure demeure : les circulaires de 2001 organisaient les enseignements à raison de 2 h hebdomadaires en classe de 5^{ème} et de 3 h en classes de 4^{ème} et de 3^{ème}. Les Enseignements de complément, eux, prévoient au plus 1 h en 5^{ème} et 2 h en 4^{ème} et 3^{ème}, soit la perte d'une heure d'enseignement par niveau. L'impact est particulièrement fort au niveau de la 5^{ème} où organiser un enseignement de langue vivante à raison d'1 heure hebdomadaire relève de la gageure et peut difficilement s'appuyer sur des programmes conçus pour des volumes horaires bien supérieurs. Même dans les cas où ils peuvent être organisés, c'est à dire peu souvent, les EPI ne permettent pas de compenser cette perte d'une heure.

De plus, dans certains établissements, notamment ceux qui ont de forts effectifs et plusieurs groupes par niveau, le maintien du poste de professeur d'occitan est mis en question.

FELCO (Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Oc – Educacion nacionala) - <http://www.felco-creo.org>

Siège social : CRDP, allée de la Citadelle 34064 Montpellier Cedex 2

Adresse courrier : C/O Verny 12 rue Salle l'Evêque 34000 Montpellier - 04 67 66 33 31 - lengadoc@felco-creo.org

Les heures spécifiques.

Il y a là un autre point d'achoppement, le principal, à l'évidence, sur lequel nous avons déjà eu l'occasion d'alerter le ministère lors des entrevues qui nous ont été accordées (FELCO/OCBI ou FLAREP).

Les inégalités sont nombreuses d'une académie à une autre. Les heures spécifiques, hors DGH, restent parfois à l'état de promesses (Vaucluse, Nice...) alors qu'elles sont prévues pour Toulouse ou Bordeaux. Entre l'Académie de Toulouse, où le rectorat a décidé de doter l'enseignement de l'occitan d'heures spécifiques lui permettant de demeurer au même niveau que l'année scolaire précédente et, par exemple, celle de Montpellier où la dotation spécifique se fait *a minima* et entraîne la suppression de cours d'occitan et même celle d'une section bilingue, sans même parler des Académies déjà sinistrées que sont celles de Limoges et de Clermont-Ferrand où l'enseignement de l'occitan semble sur le point de disparaître, les inégalités sont criantes. Pour ce qui est de l'académie de Montpellier, où aucun CALR ne s'est tenu depuis juillet 2015, le Rectorat ne daigne même pas répondre aux courriers adressés par l'association des enseignants d'occitan (le CREO) et le plus grand flou règne sur la préparation de la rentrée, alors même que les échos recueillis auprès des collègues révèlent une perte significative d'heures.

Encore que la volonté rectorale ne puisse pas tout : même dans l'académie de Toulouse où le rectorat a adressé plusieurs courriers de cadrage aux établissements, certains principaux ne respectent pas la ligne définie pour l'enseignement de l'occitan.

Dans d'autres académies, selon les témoignages, des chefs d'établissement détournent parfois les heures de la dotation spécifique pour les attribuer à d'autres matières ou d'autres dispositifs qu'ils jugent prioritaires à l'établissement.

Cela dit, dans une majorité de cas, les heures spécifiques, lorsqu'elles existent, permettent de conserver l'enseignement de l'occitan dans les établissements.

C'est pourquoi la FELCO demande que des mesures soient prises au plus haut niveau pour en finir avec ces inégalités et ces incohérences, et permettre partout l'attribution et un véritable suivi de ces heures.

Le climat dans les établissements.

Avant la réunion pédagogique qui doit aborder la question de l'affectation des dotations horaires, les services sont souvent discutés lors d'entretiens individuels avec les enseignants. Certains chefs d'établissements promettent alors au professeur l'attribution d'heures, promesse qu'il leur arrive d'oublier pendant le conseil pédagogique qui présente la DGH devant tout le personnel.

Dans un certain nombre d'endroits, l'historique des établissements n'est plus pris en compte. Ainsi les professeurs investis depuis des années sont-ils mis à l'écart. Si leurs « petites » matières ne sont pas prises en charge par la DGH, on les chargera (au mieux) de faire de l'« animation » (le mot est fréquemment employé par la hiérarchie) dans les EPI. Pire : on pourra peut-être les « récupérer » ailleurs pour enseigner une autre matière ou effectuer une part de leur service en AP.

L'autonomie laissée aux chefs d'établissement a pour effet d'exacerber la concurrence entre matières et les heures d'enseignement de complément ne sont plus liées à des préoccupations d'apprentissage mais à une régulation comptable des moyens. Dans ce cas, la langue régionale est souvent maintenue au dernier rang ou jetée aux oubliettes.

Les EPI

Ce que montrent les témoignages que nous avons recueillis, c'est que les EPI sont souvent choisis

dans les établissements de manière à répondre avant tout au besoin de répartition des heures de la DGH : on y colmate le service des collègues qui perdent des heures dans leurs matières. Des témoignages révèlent que certains collègues ont déjà rédigé leurs projets EPI et croient à l'intégration de leur enseignement dans ceux-ci. Mais un EPI ne sauve pas un service, leur répond-on parfois dans leurs établissements, sauf s'il est assuré en co-animation. Où vont-ils compléter leur service ? Et comment ?

En outre, dans toutes les académies, beaucoup de collègues souffrent de ne pas pouvoir participer aux réunions interdisciplinaires destinées à organiser les EPI (conseils pédagogiques, conseils d'enseignements) à cause de leur service éclaté sur 3, 4 ou 5 établissements.

De plus, les EPI intégrant l'occitan sont difficilement organisables pour des raisons budgétaires : l'occitan n'étant pas inclus dans l'horaire élève du tronc commun, les établissements doivent financer en sus la participation des professeurs d'occitan pour du co-enseignement sur l'horaire d'une discipline obligatoire.

Carte des Langues : quelques problèmes recensés

Dans certaines académies, l'occitan souffre d'un mauvais fléchage. Les heures qui étaient attribuées par lettre de mission rectorale, que certains chefs d'établissement considéraient comme une enveloppe complémentaire non pérenne n'ont à ce titre tout simplement pas été prises en compte dans l'organisation de l'établissement pour la prochaine rentrée scolaire faute d'assurance de se les voir assignées.

La présence d'une Calandreta (école associative) dans un bassin n'est pas toujours prise en considération pour organiser dans le collège de ce bassin le suivi de l'apprentissage de la langue du CM2 à la 6^{ème} ; ce qui entraîne une rupture de la continuité de l'apprentissage de la langue pour les jeunes locuteurs qui veulent le poursuivre. Pour les chefs d'établissement concernés, ces écoles associatives sont des « écoles privées ». Ils rompent ainsi la communication avec ces établissements qui assurent pourtant, à leur façon, la promotion de notre langue, ce qui pénalise leurs élèves dès qu'ils rentrent dans l'enseignement public.

Toutefois, dans certaines grandes villes, comme dans les Bouches-du-Rhône, l'enseignement de complément est maintenu car il demeure présent dans les écoles primaires publiques. Les heures sont donc sauvées et les services maintenus.

Le collège est censé respecter la diversité de l'offre linguistique mais bien des propos rapportés dénoncent un traitement inégalitaire et discriminatoire de l'occitan. La langue régionale dans certains établissements n'est pas proposée comme choix dans les fiches d'inscription. Dans l'académie de Montpellier, on favorise une bilangue espagnol pour supprimer la poursuite du cursus bilingue commencé dans le 1^{er} degré. Dans l'académie d'Aix, on sacrifie un fort effectif d'élèves inscrits en occitan dans un collège pour remplacer par une bilangue allemand sans élèves : l'enseignante doit « recruter » soudainement dans les écoles primaires. Des collègues disent souffrir des rapports qui se sont tendus avec le collègue de latin qui devient un concurrent direct.

Là où elles sont installées et pérennisées, les classes bilangues et bilingues permettent de conserver des heures, surtout dans l'Académie de Toulouse. Mais dans l'Académie de Montpellier, ces classes peuvent être victimes de violentes suppressions.

En ce qui concerne l'académie de Montpellier, le constat est préoccupant : ni pour les sections bilingues, ni pour les sections bilangues – pour lesquelles des heures spécifiques ne sont accordées qu'en 6^{ème} – la dotation spécifique du rectorat ne correspond aux besoins nécessaires pour assurer

la poursuite de l'enseignement. La majorité des heures sont à prendre sur les DGH des établissements qui se trouvent très contraintes à la fois par les dédoublements de groupes d'EPI et d'AP ou les heures de coenseignement et par l'enseignement des LCA ou la poursuite des bilangues en enseignement de langue et culture régionale (LCER) après la 6^{ème} (ces dernières, même avec la mise en place d'une LV2 en 5^{ème} nécessitant de créer des groupes de compétences séparés entre élèves issus de bilangues et débutants). Les établissements qui proposent un enseignement de LCR doivent utiliser les heures de la DGH globale pour mettre en place les enseignements de complément d'occitan ainsi qu'une partie des heures de langue et de discipline non linguistique (DNL) pour les sections bilingues, avec les mêmes moyens que ceux dont disposent les établissements qui ne proposent pas un enseignement de LCR. Cette inégalité de fait entre les établissements ayant à mettre en place un enseignement de complément de LCR et de langues et cultures de l'Antiquité (LCA) et ceux qui n'ont à mettre en place que celui de LCA a pour conséquence le sacrifice par les chefs d'établissement d'une partie des heures jusqu'ici attribuées aux LCR et LCA afin de puiser *a minima* dans la DGH globale et de se cantonner au maximum à la part spécifique accordée par le rectorat. Cette situation se trouve là aussi facilitée par l'éclatement des services des professeurs d'occitan sur deux, trois ou quatre établissements, qui les isole et les empêche de défendre leur matière.

Statut de la langue

Face au flou des textes déjà évoqué, la langue régionale souffre de l'absence d'un statut clair. Comment la considérer au sein de nos établissements ? « Option ? » « Langue ? » « LV2 ? » Chaque chef d'établissement a son vocabulaire propre. L'autonomie qui lui est laissée est en réalité un permis de dérégulation : « Ma principale maintient qu'il ne s'agit pas d'une option mais d'un atelier », « Ma principale considère que c'est une option, pas une langue. »...

Conclusion : un enseignement menacé, des enseignants menacés dans leur statut

Les professeurs certifiés d'occitan-langue d'oc expriment une grande fatigue qui se transforme souvent en désarroi face à des textes qui se contredisent, des situations inégalitaires suivant le territoire, l'académie, l'établissement. Beaucoup, pendant l'enquête ou pendant les réunions des différents CREO de la FELCO, sont venus nous parler d'arrêt maladie, d'interruption de carrière et même de démission. Beaucoup souffrent de ne pouvoir participer aux réunions décisionnaires quand ils sont en poste partagé sur trois ou quatre établissements. Ils subissent une hiérarchie qui les pousse à abandonner l'occitan ou à se recycler dans d'autres matières. Ils souffrent de voir parfois réduits à néant leurs efforts pour assurer la transmission correcte d'une langue et d'une culture que l'école de la République, pensaient-ils, avait mission de protéger. Ils souffrent enfin de cette compétition harassante avec des collègues qu'ils estiment. Cette sorte de jeu de *mercato* permet de recycler les professeurs dans leurs valences ou de supprimer radicalement leur enseignement. On propose (comme c'est le cas dans l'académie d'Aix) discrètement aux enseignants de finir leur cycle jusqu'en troisième pour assurer la continuité et de demander une mutation pour fermer le poste dans deux ans.

En tant qu'association représentative des enseignants de langue et culture d'oc, la FELCO ne peut que se montrer inquiète. D'abord face à la dégradation du moral des collègues. Ensuite face aux inégalités qui semblent se creuser entre les Académies et au sentiment de fragilité de l'enseignement de l'occitan qui en découle : cet enseignement apparaît, faute de textes de cadrage qui ne soient pas seulement incitatifs, comme de plus en plus soumis à la bonne (ou mauvaise) volonté de représentants de l'administration, des recteurs aux chefs d'établissements. Ainsi, y compris dans les Académies où la situation semble plus favorable, comme Toulouse et Bordeaux, le sentiment d'insécurité demeure fort : qu'en sera-t-il lorsque le

recteur changera ou quand tel ou tel chef d'établissement sera muté, confient nos collègues ?

C'est pourquoi la FELCO demande encore une fois que des textes créent un cadre solide et clair pour permettre à l'enseignement de l'occitan de perdurer et de se développer dans des conditions normales et surtout égales d'un endroit à l'autre.

2- Bilan par académie : (in)égalité républicaine

Aix-Marseille.

Peu d'informations ont été données par le rectorat. Les établissements des Bouches-du-Rhône respectent la circulaire du 30 juin 2016 et allouent tous les moyens possibles aux établissements du secondaire qui retrouvent ainsi l'enseignement d'initiation dès la sixième. Cependant, une différence est faite au sein de la même académie : les établissements du Vaucluse n'ont pas reçu d'heures spécifiques. En recevront-ils ? Il y a donc différence de traitement au sein de la même académie. On attend la convocation du CALR.

Bordeaux.

D'après Olivier DUGRIP, Recteur de l'académie de Bordeaux, suite au conseil académique des langues régionales qui s'est tenu le 19 novembre, les modalités actuelles d'organisation et de financement des enseignements de et en langues régionales ne sont pas modifiées par l'entrée en vigueur de la réforme du collège à la rentrée 2016.

Montpellier.

En ce qui concerne l'académie de Montpellier, le constat est préoccupant : ni pour les sections bilingues, ni pour les sections bilangues – pour lesquelles des heures spécifiques ne sont accordées qu'en 6^{ème} – la dotation spécifique du rectorat ne correspond aux besoins pour assurer la poursuite de l'enseignement. La majorité des heures sont à prendre sur les DGH des établissements qui se trouvent très contraintes à la fois par les heures utilisées pour les dédoublements d'EPI et d'AP et celles dévolues à l'enseignement des LCA ou à la poursuite des bilangues en LCER après la 6^{ème} (ces dernières, même avec la mise en place d'une LV2 en 5^{ème} nécessitant de créer des groupes de compétences séparés entre élèves issus de bilangues et débutants). Les établissements qui proposent des LCR doivent mettre en place les enseignements de complément d'occitan, une partie des heures de langue et de DNL pour les sections bilingues, en utilisant leur part d'autonomie avec les mêmes moyens que ceux dont disposent les établissements ne proposant pas un enseignement de LCR. Dans les faits, les chefs d'établissements ont tôt fait de sacrifier une partie des heures de LCR, se cantonnant parfois à la part spécifique accordée par le rectorat. Situation qui se trouve facilitée par le fait que nombre de collègues partageant leur services sur deux, trois ou quatre établissements se trouvent isolés et ne peuvent défendre leur matière.

Toulouse.

Une lettre de la rectrice au CREO Midi-Pyrénées en date du 15 février 2016 précise : « l'académie de Toulouse poursuit son effort en faveur de la continuité de l'occitan (...) J'ai indiqué lors du Conseil Académique du deux avril 2015 que l'enseignement de l'occitan serait maintenu à tous les niveaux dans l'académie de Toulouse selon les modalités prévues par les textes, déclinées au regard des spécificités académiques.

Cette orientation a été confirmée à plusieurs reprises auprès de l'ensemble des personnels de l'encadrement de l'académie et la circulaire n.2015-16 du 30 juin 2015 relative à l'organisation des enseignements est venue préciser la place des langues régionales au collège.

Pour la préparation de la prochaine rentrée dans l'académie de Toulouse, j'ai demandé que les moyens budgétaires dédiés à l'enseignement de l'occitan dans le second degré soient conservés dans leur intégralité. (...)

Dans les collèges, une dotation spécifique a été attribuée aux établissements selon les principes suivants :

- Financement des sections bilingues de langue régionale des collèges (DNL et langue) de classe de sixième et de troisième.
- Financement de sensibilisation et de l'initiation en classe de sixième.
- Financement de la LV2 dans les deux collèges de l'académie qui la proposent.
- Financement partagé pour les enseignements de complément du cycle quatre : une dotation spécifique vient abonder la dotation supplémentaire de 2,75 heures par division attribuée à chaque établissement, sur la base de trois heures spécifiques pour deux heures établissement. J'ai demandé à mes services d'être vigilants sur l'utilisation qui sera faite de ces moyens spécifiques.

Un courrier vient d'être envoyé aux Principaux des collèges de l'académie pour leur rappeler ces principes. Ces dispositions sont propres à l'académie de Toulouse. (...)

Je précise que les EPI ne se substituent pas aux enseignements d'occitan existants mais qu'ils constituent une nouvelle possibilité de sensibiliser au plus grand nombre d'élèves aux langues et cultures régionales, à leur intérêt et aux liens qui les unissent aux autres disciplines enseignées. »

Nice.

Le CALR ne devrait pas se tenir avant la fin du mois d'avril voire au début du mois de mai (d'habitude, il se tient au mois de janvier).

Plusieurs demandes de rendez-vous ont été adressées au Recteur et demeurent à ce jour sans réponse alors que la coutume veut que les enseignants d'occitan, par le biais de leur association professionnelle l'APLR, section académique de la FELCO, rencontrent une fois par an le Recteur en plus de la réunion imposée par le CALR. Pour 80% des collèges où l'enseignement de l'occitan est présent de manière durable et stable, la réforme du Collège qui entrera en vigueur au mois de septembre 2016 maintient le nombre d'heures et la forme d'enseignement mises en œuvre précédemment. En revanche dans 20% des établissements où l'option est historiquement présente, une diminution sensible de l'offre due à la réforme est perceptible et ce, par des montages et des procédés parfois absurdes. En ce qui concerne les établissements où l'enseignement de l'occitan est récent, la mise en place de la réforme réduit sensiblement ou, dans les pires cas, supprime purement et simplement la présence de cette option au sein de l'établissement.

Dans l'Académie de Nice, sur 12 professeurs certifiés qui font tout ou partie de leur service en collège, il y a **12 enseignants pour 24 collèges** :

- 5 enseignants interviennent sur **1 seul** collège,
- 2 enseignants interviennent chacun sur **2** collèges
- et ce sont **5** enseignants de collège (sur un total de **11** soit 40% des effectifs) qui interviennent chacun sur **3** collèges,

À cela s'ajoute que certains enseignants intervenant en collège sont également en poste en lycée!

Clermont.

L'enseignement est proposé dans 4 collèges, 3 établissements dans le Cantal et un dans la Haute-Loire depuis la rentrée 2015. Dans l'attente du CALR depuis décembre, une réunion a été convoquée le 4 mars par le Recteur. En l'absence de dotations spécifiques, d'heures fléchées ou de cadrage national ou rectoral, les collèges pourraient supprimer l'enseignement de l'occitan. Aucune réponse favorable n'a été apportée concernant la continuité avec le primaire, bien que l'enseignement de la langue y existe depuis de nombreuses années, dans des dispositifs divers.

Limoges.

Un seul collègue pour toute l'Académie... C'est tout dire...

3- Témoignages recueillis par la FELCO

Aix-Marseille

Témoignage 1 (collègue affecté sur 1 collège et 1 lycée).

Je n'ai pas beaucoup d'informations pour la rentrée prochaine. La dotation horaire pour le collège est de 3 h par semaine depuis de nombreuses années. Le reste de mon service est en lycée. Pour la rentrée 2016, il semblerait que la dotation pour ce collège reste à 3 h. Je ne sais pas encore quelle sera la nature de ces heures : EPI, Enseignement de Complément... ?

Témoignage 2 (collègue affecté sur 2 collèges).

- Au collège X..., un EPI avec la musique,
- Au collège Y..., un EPI avec le latin.

L'école de la P... qui est un centre d'enseignement de la langue régionale en continu avec le collège X... va peut-être permettre de garder quelques heures.

Témoignage 3 (collègue affecté sur 2 collèges).

- Collège X... : 8h.
- Collège Y... : 9h.

En enseignement de complément partout. Assure le suivi après les écoles primaires. Mon service est respecté.

Témoignage 4 (collègue affecté sur 2 collèges et 1 lycée).

Je viens d'apprendre de manière officieuse que la suppression de mon poste de professeur d'occitan à M... est envisagé (Zone de Remplacement de M...), à partir de l'an prochain. Ce serait une mesure de carte scolaire. Ma proviseure m'en a parlé. Il semble que je pourrais finir la formation de mes lycéens qui ont déjà commencé l'occitan au Lycée E... de M... pour les accompagner jusqu'au bac.

Donc :

- L'an prochain en 2016/2017, les cours de 2^{nde} disparaissent.
- Puis en 2017-18, les 1^{ères} disparaissent.
- Puis en 2018/19 : les terminales et tout le service d'occitan disparaîtrait.

Je serais obligé de demander une mutation maintenant, pour la rentrée 2016, en étant rattaché à un autre établissement et en ayant droit de faire une partie de mon service au lycée de E.

Cette année, mon service est partagé entre :

- le lycée E... de M...,
- le collège C... R... de C..., (où ils prévoient la réforme de manière autoritaire dans une ambiance de conflit général. Je ne sais pas comment cela se passera en occitan),
- le collège du M.O de M... (où mon service n'a pas pu s'installer, et où il est resté irrégulier et souvent saboté les années précédentes.)

Jusqu'à l'an passé, au lieu de C..., j'avais des heures au collège G... de M... (où mon service était installé aussi de manière sporadique avec des sabotages plus ou moins assumés.) Depuis septembre 2015, donc, on a transféré mon service de G.../M... vers C..., sans m'en informer à la rentrée. J'ai l'ai appris deux semaines après la rentrée.

Témoignage 5 (Collègue affecté sur un lycée et un collège).

Contrairement à que m'avait promis ma chef d'établissement en entretien personnel, je n'aurai pas d'heures de 6^{ème} en AP. J'aurai seulement 5 heures d'heures de complément à partir de la 5^{ème}. (J'avais neuf heures d'enseignements de la langue depuis 15 ans ! Des classes pleines !) Elle ne veut pas lire le nouveau texte de juillet et m'adosse obligatoirement à un EPI. Elle refuse que les élèves de Calandreta soient pris en compte dans son collège public. Elle refuse de rencontrer la directrice de Calandreta pour assurer le suivi. Elle interrompt ainsi un suivi entre école primaire, collège et le lycée auquel il est rattaché. Au lycée, si on continue ainsi on m'annonce la fin de l'enseignement de la langue dans trois ans (ils refuseront les groupes de moins de 10 élèves). Avec l'ancien système nous avions 130 élèves qui parlaient la langue entre collège et lycée. Le cycle est rompu. Je quitte donc le collège où la langue était une vitrine positive. J'espère que le rectorat aura au moins l'idée de remplacer mon poste au collège pour m'envoyer des élèves au lycée. La principale du collège ne veut pas l'occitan comme LV2. Elle défend la bilangue allemand... où il y a trop peu d'élèves. Le provençal au collège n'est pas fléché je pense. Il dépendait d'heures spécifiques, qui, me dit-on, ont disparu.

Témoignage 6 (collègue affecté sur 2 collèges)

Dans deux collèges où j'exerce, les heures d'enseignement de Langue d'Oc sont fortement menacées. Jusqu'à présent, ces heures étaient octroyées par la DOS en plus de la DGH, par le Rectorat pour les lycées et les IA pour les collèges.

J'ai appris récemment que ce système serait remis en question pour les collèges pour la rentrée prochaine, ce qui demanderait aux chefs d'établissement de puiser dans la DGH pour que l'enseignement de l'occitan soit assuré.

Parfois, la réforme sert plus ou moins de prétexte.

Je dois avouer que je me perds un peu dans ces brumes administratives et que je suis dans l'angoisse de la disparition de l'enseignement de l'occitan, et des langues minorisées en général.

Témoignage 7 (collègue affecté sur 2 collèges et 1 lycée)

Dans mon premier collège, j'effectue 4 h (contre 6 l'année précédente). J'ai les 4 niveaux, avec 1 h par niveau. L'ancien principal était passionné par notre langue, du coup la situation était favorable. Malheureusement, une fois à la retraite, il a été remplacé par quelqu'un qui ne voit pas l'intérêt de cet enseignement et qui se sert de la réforme pour tout envoyer « promener ». À la première réunion de « formation » (je n'y étais pas car convoqué au même moment dans mon autre collège), il a demandé à l'assemblée de faire un choix entre le latin et le provençal ainsi que le disaient les textes (sic !)

Mes collègues n'ont pas voulu répondre et ont rendu « page blanche ». Ce principal a essayé de nous dresser les uns contre les autres, sans succès.

Malheureusement, il sembla que la DOS du Vaucluse veuille supprimer les heures.

Dans mon second collège, je fais 2 h dans le cadre des accompagnements personnalisés de 6^{ème}. Mais le principal, qui n'est pas un mauvais bougre, m'a dit qu'il était bien possible que mes heures seraient supprimées à la rentrée...

Tout cela est bien dommage parce que dans mon lycée de rattachement, les choses se passent bien et mon proviseur m'a même parlé de mon emploi du temps de l'an prochain...

Où est la continuité et la cohérence ?

Toulouse

Témoignage 8.

Au collège, avec la réforme, les enfants seraient limités à 26 heures d'enseignement par semaine. Ce qui empêcherait les bilingues de prendre plus d'options. **Résultat : arrêter l'occitan avec les deux heures d'histoire géographie en langue**. Le professeur s'inquiète pour l'an prochain : il se pourrait que la sixième bilingue soit inexistante. Ainsi le sentiment que l'état veut étrangler l'enseignement de l'occitan est plus fort.

Témoignage 9 (collègue affecté sur 3 collèges).

Les moyens qui me sont accordés pour la rentrée 2016 sont les mêmes que cette année et que les années précédentes c'est à dire 4 h pour le collège de M, 4h pour le collège de J et 3h pour le collège de C. Il s'agit de moyens spécifiques qui sont hors DGH. Je n'ai pas prévu d'animer des EPI pour le moment.

Témoignage 10.

- 20.5 heures en section bilingue (langue + DNL) prises sur la dotation spécifique rectorale
- 1 h initiation en 6^{ème} prise sur la dotation rectorale
- 5 heures d'enseignement de complément (1 heure en 5^{ème}, 2 heures en 4^{ème} et 3^{ème}) financée à hauteur de 3 h par le rectorat et à 2 h par l'établissement.

Témoignage 11 (collègue affecté sur 2 collèges).

Premier collège : pas de changement. 5h depuis l'ouverture il y a 3 ans, 5 h prévues pour l'an prochain. Semestrialisation de l'occitan en 5^{ème} (2h au 2nd semestre) comme pour le latin. En effet, l'EPI LCA aura lieu au premier semestre, d'où le choix de l'option en suivant. Le prof d'occitan interviendra aussi sur l'EPI LCA, en plus de l'initiation en 6^{ème}. EPI LCA : intervention de l'occitan sur le passage langue écrite/langue orale (travail sur les manuscrits du moyen âge, paléographie et enluminures) intervention environ- 5h sur le total des 32h du module EPI. Niveau 5^{ème}, heures prises sur le temps d'enseignement sans coenseignement. Enseignement de complément. NB : j'interviens pour des cycles de 7h dans les écoles des alentours qui le demandent. Mais il y a tout de même une initiation généralisée en 6^{ème} de 7h.

Deuxième collège : **perte de 3h. 8h jusqu'à présent, 5h l'an prochain**. EPI langue et culture régionale. Pour le niveau 4^{ème}. EPI mené par le professeur d'occitan avec le professeur de musique, le professeur d'espagnol et le professeur d'EPS. Thème : chants et danses de part et d'autres des Pyrénées. En cours de formalisation.

Mes 2 établissements respectent la politique de l'académie de Toulouse pour l'occitan (le rectorat donne 3 h spécifiques si la DGH de l'établissement prévoit 2h pour l'oc

Le climat :

Premier collège : paroles en l'air de la chef d'établissement quant au maintien de l'oc. Depuis que les répartitions horaires ont été clarifiées, cela va mieux et je suis rassurée. L'occitan se maintiendra tel quel l'an prochain.

Deuxième collègue : gros flou et démotivation de l'équipe enseignante en général. La collègue de latin voit ses heures diminuer. Je sens des tensions avec elle car plus que jamais, l'oc est en concurrence avec le latin.

Témoignage 12.

Dans l'académie de Toulouse, la dotation académique a été reconduite mais à la baisse, donc les collèges doivent donner 2 h de leur marge prof pour l'enseignement de complément occitan. Bien sûr, il y a des chefs d'établissement qui ne veulent pas donner ces deux heures. Nous avons alerté le Snes de ce fait. Des EPI sont prévus mais là encore le financement pose problème car il faut prendre des heures aux autres disciplines et ce n'est pas facile. De toutes façons, la perte horaire et les modalités de la réforme mettent en péril l'enseignement de l'occitan à très court terme.

Témoignage 13.

Il y a quatre heures d'option depuis dix ans (80 élèves) qui ont toujours été prises dans la DGH – une heure par niveau – et aussi trois HSE pour l'initiation en primaire afin d'assurer la continuité (70 élèves de la grande section au CM2)

L'année prochaine, **il n'y aura plus d'occitan au collège alors que l'enseignement continuera en primaire.** Au collège public, ma collègue avait 8 h d'option cette année, de la 5^{ème} à la 3^{ème} en dehors de la DGH. L'année prochaine, il ne lui en restera que 5, en enseignement complémentaire, je pense. De mon côté, si je ne m'en vais pas travailler dans une autre voie, je n'enseignerai plus l'occitan, juste la géographie, qui n'est pas ma passion.

Témoignage 14.

Pour commencer, je dois faire preuve d'honnêteté et de franchise car je ne suis pas vraiment à plaindre. Contrairement à la grande majorité des collègues réalisant l'intégralité de leur service en *Lenga d'òc*, je suis à temps plein sur le même établissement. En effet, je suis professeur dans un collège qui accueille une section bilingue avec la DNL (H-G-EMC) enseignée en *lenga nòstra*. Cette année j'avais donc un service de 19h/semaine (semaine 1 : 18h, semaine 2 : 20h). Je viens tout juste de rentrer dans mon académie mais à cause d'un problème de santé, je n'ai fait ma rentrée qu'en novembre.

Mon service cette année se compose de 12.5 h de DNL (Histoire-géographie-EMC, 4.5 h d'occitan pour les bilingues (1,5 h par niveau avec un regroupement 4^{ème} -3^{ème}) et 2 h d'option pour un regroupement de 5^{ème} -4^{ème} et 3^{ème}, soit 19 h.

Pour l'année prochaine, la projection pour mon service est de 21.5h réparties comme suit : 12.5 heures de DNL, 6h d'occitan pour les bilingues (2h par niveau avec regroupement 5^{ème}-4^{ème}), 1h d'initiation en 6^{ème} et 2 h d'enseignement de complément (1h en 5^{ème} et 1h pour un regroupement de 4^{ème}-3^{ème}).

Cependant cette projection tenait au fait que je pensais avoir 3 h pour l'option, mais étant donné la « surdotation de l'établissement » avec la section bilingue, la dotation pour l'option a été réduite. Elle est désormais de 2h (1h dédiée à l'initiation + 1h de langue) + 1h qu'aurait dû être donné par l'établissement mais la répartition de la DGH, et donc des heures de marge, avait déjà été votée. À l'heure actuelle je n'ai aucune certitude concernant cette troisième heure. Lors de notre dernière entrevue, la principale adjointe laissait entendre que l'initiation serait bénévole et que les deux heures données par le rectorat seraient alors réservées à la langue en enseignement de complément. En ce qui concerne les EPI maintenant, c'est très simple. En première intention, mes interventions se feront en plus de mon service que ce soit pour les EPI de langue comme pour ceux d'H-G-EMC. Et je n'aurais droit à aucune heure supplémentaire, sauf s'il reste quelques petites heures en fin d'année à « redistribuer », mais nous sommes beaucoup dans ce cas-là. Il est

vrai que je suis malgré tout mieux loti que la plupart de nos collègues et on me l'a souvent répété lors des répartitions d'heures et des entrevues avec la direction. De mon côté, je suis déjà « content » d'avoir pu obtenir quelques heures de plus car la répétition des regroupements et des heures en quinzaine ne permet pas de travailler sereinement et de faire progresser les élèves.

Bordeaux

Témoignage 15.

Pour ce qui est de la Dordogne, rien ne change. Au contraire, les deux établissements où nous voulions des moyens réglementaires vis-à-vis de la convention les ont obtenus, soit 2h/semaine à chaque niveau en collège. Les EPI seront menés selon les établissements si les collègues sont pris dans des actions qui les intéressent. Pour ma part avec 22h/semaine d'occitan je ferai peut-être un EPI sur la danse avec ma collègue de musique mais rien n'est sûr. Je pense qu'en Aquitaine nous sommes sur une « talvère » (marge) dont personne ne connaît les contours. Nous ne sommes plus une option puisqu'elles ont disparu mais nous ne sommes pas un enseignement de complément. Nous sommes la langue régionale proposée dès les 6^{ème} à 2 h / semaine. Et finalement ce n'est pas mal. La visibilité nous empêche d'être absorbés par une réforme qui détruit toute aspérité, nous y compris. Cela nous offre aussi une visibilité vis-à-vis des parents et enfants. Toutes les heures sont en moyens supplémentaires en plus de la DGH des horaires de disciplines de base et des 2,45 h d'autonomie de l'établissement par division.

En plus, plus généralement, l'Académie a sur-doté les collèges en DGH pour faire passer la réforme tant la révolte est forte ici.

Témoignage 16.

L'enseignement bilingue n'est pas affecté par la réforme. Le nombre d'heures est maintenu (20 heures). Pas d'EPI. D'habitude le Rectorat donne 12 h. 20 sont données. Le principal et moi-même pensons que c'est inespéré mais ne disons rien. L'an prochain je serai à la retraite. Le seul problème qui se pose est celui de ma succession car on ne voit pas de candidat intéressé. Il faut cependant attendre le mouvement.

Témoignage 17 (enseignant affecté sur 2 collèges)

c'est exactement comme le recteur de l'académie de Bordeaux l'a dit: aucun changement dans mes établissements pour la rentrée prochaine avec 10 heures d'enseignement de l'occitan dans chaque collège : 2 en 6^{ème}, 2 en 5^{ème}, 3 en 4^{ème} et 3 en 3^{ème}, le tout dans la DGH. À L..., la classe bilingue est maintenue également dans la DGH aussi. Donc, rentrée 2016 qui sera je pense tout à fait confortable dans ces deux établissements d'autant plus que les chefs d'établissement font tout pour sauvegarder cette matière. Pas d'obligation de faire d'EPI non plus. J'en ai proposé (pour montrer ma bonne volonté) mais je ne vais pas me ruer dessus si personne ne me demande rien!!

Clermont

Témoignage 18 (enseignant affecté sur 3 collèges).

L'an prochain, nous devrions être en légère baisse. Il y aurait 3 h dans chacun de mes 3 collèges.

Nous passons donc de 10 h d'occitan à 9 h.

Dans mon premier collège, j'avais 4 h (une par niveau) cette année à M..., le principal souhaite ne prendre que 3 h dans l'enveloppe des moyens restants pour financer l'occitan. Je lui ai appris que nous pouvions récupérer 1 h hors DGH pour les initiations en 6^{ème}. Nous nous renseignons pour récupérer cette heure, modalités de demande.

Dans un autre collège, j'enseigne deux heures (en 6^{ème} et 5^{ème}), la troisième heure est « prêtée »

au lycée voisin. L'an prochain ce sera sûrement la même chose. Le principal (hostile à l'occitan) m'a dit que rien ne changerait l'an prochain et qu'il y aura trois heures pour l'occitan. Affaire à suivre car je n'aurai sûrement que mes futures 5^{èmes} e 4^{èmes}, Quid de l'heure pour le lycée, la financeront ils eux-mêmes ? Le principal a déjà organisé de façon peu démocratique la répartition de la DGH au dernier moment les autres années, m'a-t-on dit. Il y a une équipe commune entre les collèges de M... (Art Plastiques et musique), nous avons un projet autour d'un parcours roman, sortie à Conques, travail sur la légende de Ste Foy, Enluminures en Arts Plastiques. Nous n'avons pas encore plus avancé plus que ça sur les modalités. Nous proposerons à la classe entière de participer à la séquence portant sur l'EPI, pour récupérer quelques élèves de dernière minute.

Dans le collège de P, cela sera sûrement la même chose, l'organisation y est plus compliquée (petit collège, une classe par niveau), je ne rencontre que deux ou trois collègues l'après-midi où j'y enseigne. Il y a des malentendus entre l'inspectrice chargée des langues, l'inspection générale, la réalité du terrain, nos demandes. D'après ce que j'ai compris, l'administration se sent contrainte de le proposer en LV2 en concurrence avec une autre LV. J'ai fait remonter le fait que nous souhaitons que l'occitan soit un enseignement de complément. (3h, 1h par niveau, on n'aura pas plus je pense, les principaux ne mettront pas plus d'heures pour arriver aux 1h, 2h, 2h). Je dois rencontrer l'inspectrice chargée des langues sous peu avec l'éventuelle tenue du CALR ou via une entrevue avec le principal de mon collège de rattachement. D'après l'inspectrice, **la continuité en 6^{ème} n'est pas à l'ordre du jour**, il faut développer plus l'enseignement dans le primaire. Nous pourrions la convaincre du contraire surtout si nous récupérons cette heure hors DGH.

Témoignage 19

L'option a été créée à la rentrée 2015, l'enseignement était proposé en 6^{ème} seulement.

Pour l'année prochaine, aucune heure n'est disponible pour l'enseignement de l'occitan dans la répartition de la DGH établie par le principal. Un vœu a été voté à l'unanimité lors du dernier CA de demander le maintien de l'occitan, porté par les parents d'élèves élus.

La répartition de la DGH n'est pas définitive, mais d'autres contraintes laissent peu de chances au maintien de l'occitan dans ce cadre : on nous propose une alternative entre plus de 30 élèves par classe en 6^{ème} ou l'enseignement de l'occitan...

Malgré les textes, il n'est pas certain que l'enseignement de complément d'occitan serait accompagné d'un EPI.

Pour l'heure, la continuité n'est pas prise en compte pour maintenir l'option en 6^{ème}, et aucun horaire n'est disponible dans la DGH pour l'enseignement de complément.

Des demandes d'heures spécifiques ont été faites par le principal du collège, auprès du rectorat et de la DSDEN, sans résultat.

Montpellier

Témoignage 20 (Section bilingue) :

En 2015-2016 : 9 h d'occitan (3h pour un groupe de 6^{ème}-5^{ème}, 3h pour un groupe de 4^{ème}, 3h pour un groupe de 3^{ème}) et 10h de DNL histoire-géo (2h en 6^{ème}, 2h en 5^{ème}, 3h en 4^{ème}, 3h en 3^{ème})

En 2016-2017 : 6 h d'occitan (2h en 6^{ème}, 2h en 5^{ème}, 4e, 2h en 3^{ème}) 9h de DNL (2h en 6^{ème}, 2h en 5^{ème}, 2h en 4^{ème}, 3h en 3^{ème})

FELCO (Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Oc – Educacion nacionala) - <http://www.felco-creo.org>

Siège social : CRDP, allée de la Citadelle 34064 Montpellier Cedex 2

Adresse courrier : C/O Verny 12 rue Salle l'Evêque 34000 Montpellier - 04 67 66 33 31 - lengadoc@felco-creo.org

8h ont été accordées en plus de la DGH, ce qui est insuffisant car cela ne prend pas en compte les dédoublements de DNL. **Cela met clairement en danger le dispositif bilingue.** Il y aura des EPI d'occitan car il a été décidé que toutes les matières, sans exception, y participeraient au prorata du nombre d'heures qu'elles donnent par division.

Témoignage 21 (collègue affecté sur 2 collèges)

Le représentant du SNES au collège de B... où je suis en poste m'informe qu'après deux heures d'âpres négociations, le Principal a « consenti » à « réintégrer » mon service de lettres et d'occitan au bloc horaire de lettres avec le latin ! C'est un soulagement car les compter à part ou en BMP (bloc de moyens provisoires) ne lui semblait pas une hérésie jusqu'alors, ce qui remettait en cause l'existence du poste fixe oc/lettres que j'occupe depuis 15 ans ! Il propose malheureusement de passer de 8h d'occitan/ semaine à 3 h DGH + 2h de bilangue données par l'I.A.

Mon service 2016 à B... et G

- B... :10h de français + 5h occitan en tout
- 2h d'oc à G... prévues.

La réforme reste extrêmement dure à vivre à B... 2h en 6^{ème} bilangue (données par l'IA) + 3h DGH réparties ainsi : 1h d'EPI oc/ espagnol par trimestre en 5^{ème} avec roulement de toutes les classes sur l'année et sans enseignement de complément prévu (sic !) + 2h/semaine pour un regroupement 4^{ème} et 3^{ème} dans un seul groupe de 25 élèves !! Je suis très inquiète.

Témoignage 22.

Ces informations ne sont pas officielles car le principal attend une réponse de la DASEN.

En 2015 - 2016 nous avions:

- une classe bilangue 6^{ème}: 3h d'occitan/semaine
- une classe bilangue 5^{ème}: 3h d'occitan/semaine
- Rien en 4^{ème} et 3^{ème}.

En 2016 - 2017 nous devrions avoir:

- une classe bilangue 6^{ème}: 3h d'occitan/semaine
- une classe "trilangue" 5^{ème}: 2h d'occitan/semaine
- idem en 4^{ème}: 2h d'occitan/semaine
- + un EPI de 4^{ème} Langues et Cultures Etrangères et Régionales où l'occitan aurait une autonomie de 9h sur l'année.

Témoignage 23.

La DGH du collège reconnaît l'initiation à l'occitan donc je garde les 4h (1 h par niveau). Mais il me faut faire un EPI dans le cycle quatre pour que les collégiens suivent l'enseignement. Nous gardons les deux bilangues : russe et allemand.

Témoignage 24.

Baisse (prévue) de 5h à 2h, car suppression de la section bilangue (3h en 5^{ème} cette année, 0 en 6^{ème}). Au collège le choix a été fait par la direction de faire les mêmes EPI, impliquant les mêmes matières sur tout un niveau, donc l'occitan (uniquement les élèves suivant déjà l'option, qui sera donc initiation et pas enseignement de complément au vu du peu d'heures) interviendra dans les EPI au même titre que les autres langues vivantes : le même projet sur un thème général sera décliné dans chaque langue, donc pas (ou peu) de spécificité culturelle envisageable. Les 2 heures attribuées en dotation spécifique sont à l'origine destinées à la poursuite de la bilangue en 6^{ème} (car enseignement à l'école de C...) mais il est très probable qu'une d'entre elles sera « détournée » pour les 4^{ème} / 3^{ème} car le CA refuse catégoriquement de prendre la moindre heure de la DGH pour

l'occitan (sous le prétexte que lors de l'ouverture de l'option, il y a 4 ans, le principal de l'époque avait soutenu que le financement de l'occitan se ferait uniquement par des moyens spécifiques).

Témoignage 25.

En ce qui concerne le collège de C... (cursus bilangue oc anglais) :

- 2015-2016 : 8 h : 2 h par niveau.
- Prévision 2016-2017 : 8 h dont 2 en dotation et 6 prises sur dotation collège. Donc stagnation... mais jusqu'à quand ?

Témoignage 26.

Pas d'EPI en occitan (je refuse d'en faire!)

1 h d'enseignement optionnel de la 6^{ème} à la 3^{ème} (a priori les heures ont été fléchées)

Je perds cependant 6 h de DNL (histoire-géo en occitan) car il n'y a pas assez d'heure sur la marge et le principal a fait des choix (comme celui de maintenir 2 classes bilangues espagnol en 6^{ème}).

Les parents sont très mécontents et font tout pour faire rétablir la DNL.

Témoignage 27 (collègue affecté sur 2 collèges).

Dans le Gard, les Commissions Permanentes ne pouvaient se tenir qu'à partir de début Février. La C.P de VI... s'est tenue jeudi soir et le CA de Va... jeudi soir également. D'où ma réponse tardive :

Collège 1 (Vi) : 8h en 2015-2016 / 8h en 2016-2017. Il s'agit de 2h/ niveau, en enseignement dit de complément (pour remplacer le terme « option facultative »). Il a été donné 2h pour l'initiation en 6^{ème} et le chef prend les 6 h restantes dans sa DGH (marge-prof et reliquat). J'ai proposé des EPI, mais tous les collègues sont contre. Dans mon emploi du temps, il y aura 1h EPI, mais je ferai mon cours avec mes élèves.

Collège 2 (Va) :

- 12h en 2015-2016 (6^{ème} : 3h bilangue + 1h initiation ; 5^{ème} : 3h bilangue + 1h initiation ; 4^{ème} : 2h option ; 3^{ème} : 2h option)
- 10h en 2016-2017 (6^{ème} : 2h bilangue de continuité + 1h initiation ; 5^{ème} : 2h bilangue de continuité + 1h initiation ; 4^{ème} : 2h bilangue de continuité + 1h initiation ; 3^{ème} : 2h option).

Il manque 1h que le Chef d'établissement va demander au DASEN.

Pour le collège de Va..., c'est un peu particulier : avant la création de la bilangue, l'option était proposée à 2h / semaine. L'année de la création (il y a deux ans), le chef d'établissement a proposé l'occitan sous deux formes : soit en bilangue, soit en initiation à 1h. Voilà pourquoi il reste encore des groupes à 2h (cohorte de l'ancien système). Il lui aurait été donné 8h en moyens fléchés.

J'ai proposé des EPI, mais je n'en sais pas plus à l'heure actuelle.

Nice :

Témoignage 28.

Alors que **4 heures** étaient consacrées à l'enseignement de l'occitan (**1 h par niveau**) dans la DGH de l'établissement lors de la précédente rentrée, ce ne sont plus que **3 h** qui seront consacrées à ce même enseignement lors de la prochaine rentrée, **l'offre d'occitan pour le niveau 6^{ème} étant supprimée**. L'enseignement sera proposé sous le statut d'enseignement de complément.

Des EPI incluant l'occitan seront menés mais ne sont pas encore déterminés.

Témoignage 29.

La situation **ne change pas par rapport aux années précédentes**. 4 h sont prévues dans la DGH de

l'établissement pour un enseignement d'occitan proposé de la 6^{ème} à la 3^{ème} incluse à raison d'une heure hebdomadaire. Des EPI incluant l'occitan sont prévus mais pas encore précisés à ce jour.

Témoignage 30.

La prochaine rentrée verra **les heures DGH destinées à l'occitan passer de 6 à 5**. La mise en place de la réforme **réduit donc d'une heure l'offre d'enseignement d'occitan sur l'ensemble du collège**. Ce seront ainsi 1 h pour le niveau 5^{ème} (au lieu de 2 auparavant) et 2 h pour les niveaux 4^{ème} et 3^{ème} qui permettront la mise en place des enseignements de complément d'occitan. Des EPI Langue Régionale sont prévus mais pas encore déterminés à ce jour.

Témoignage 31.

Une classe bilingue anglais-occitan sera créée à compter de la rentrée 2016 ce qui verra le nombre d'heures DGH consacrées à l'enseignement d'occitan **s'accroître de 2 h par rapport à l'année en cours**. Ainsi, l'offre d'enseignement de l'occitan se composera de 3h pour le niveau 6^{ème}, 1h pour le niveau 5^{ème} (enseignement de complément) et 2 heures pour les niveaux 4^{ème} et 3^{ème} (enseignement de complément).

Les EPI n'ont pas encore été élaborés.

Témoignage 32.

Ce sont **trois heures consacrées à l'enseignement de l'occitan qui disparaissent à compter de la prochaine rentrée**. De 9 h DGH lors de la précédente rentrée, ce ne seront plus que 6 h qui **permettront d'articuler l'enseignement de l'occitan** : 1 heure pour le niveau 6^{ème} qui permettra une continuité avec les élèves du primaire du bassin puis un enseignement de complément à raison d'1 h pour le niveau 5^{ème} et 2 h pour les niveaux 4^{ème} et 3^{ème}.

Un EPI avec l'occitan sera mis en place pour le niveau 5^{ème} sur le thème de la transition climatique et du développement durable ainsi qu'un autre EPI en 4^{ème} pas encore déterminé à ce jour.

Témoignage 33.

Il s'agit de la plus forte baisse. **De 8 h DGH lors de la précédente rentrée, les heures consacrées à l'enseignement de l'occitan pour la rentrée 2016 seront au nombre de 2**. Ces 2 h permettront l'intégration en 6^{ème} des élèves en provenance de l'école bilingue du bassin.

Témoignage 34.

5h (enseignement de complément de la 5^{ème} à la 3^{ème}) sont prévues dans la prochaine DGH. A cela s'ajoute 1h incluse également dans la DGH pour faire de l'initiation en 6^{ème} dans toutes les classes (à raison de 4h par classe sur l'année pour 9 classes)

Au regard des 2 h hebdomadaires par niveau qu'il y avait jusqu'à cette année pour l'enseignement de l'occitan, **la perte entre la rentrée 2015 et la rentrée 2016 est donc de 2h : des 8 h en 2015 le volume ne sera plus que de 6 h en 2016**.

Un EPI/LCR en classe de 5^{ème} sera mis en place mais pas encore déterminé à ce jour.

Témoignage 35.

Il n'y aura aucun changement enregistré dans ce collège entre la rentrée 2015 et la rentrée 2016.

8h DGH seront reconduites à partir de la prochaine rentrée, comme pour l'année en cours (2h/niveau).

Un enseignement de complément est prévu à partir de la 5^{ème} jusqu'à la 3^{ème}. Un EPI est prévu mais les modalités ne sont pas encore définies. Il n'y a pas d'heures spécifiques.

Témoignage 36.

L'enseignement demeurera toujours hors DGH et s'établit par une lettre de mission rectorale.

1 EPI sera proposé avec la SVT.

Témoignage 37.

1 h en 6^{ème} et 2 h en 5^{ème} sont prévues par une lettre de mission rectorale et donc hors DGH. Il s'agit d'une nouvelle implantation.

Témoignage 38.

L'enseignement de l'occitan a été lancé cette année à raison d'1 seule heure en 6^{ème}. Celle-ci sera conservée et 2 h en 5^{ème} sont prévues pour la prochaine rentrée ce qui voit **passer l'offre d'occitan de 1 h à 3 h entre 2015 et 2016**. Ces heures seront attribuées par lettre de mission et non dans la DGH. De plus, 1 heure d'accompagnement personnalisé sera affectée au professeur d'occitan pour le niveau 6^{ème}.

Témoignage 39.

À la rentrée 2016, **la situation sera la même que lors de la rentrée 2015** : les heures sont données par lettre de mission rectorale pour un enseignement de la 6^{ème} à la 3^{ème} à raison d'1 heure hebdomadaire.

Témoignage 40.

L'enseignement de l'occitan sera purement simplement arrêté. Jusqu'à cette année, 2 heures (1 heure pour le niveau 6^{ème} et 1 heure pour le niveau 5^{ème}) attribuées par lettre de mission rectorale étaient consacrées à l'enseignement de l'occitan.

Témoignage 41.

Concernant ce Collège, la DGH n'a pas été votée et ne sera pas votée au prochain CA. Toutefois, la principale a prévu de maintenir 6h l'année prochaine en enseignement de complément : 2h en 5^{ème}, 2h en 4^{ème} et 2h en 3^{ème}. Un seul changement : au lieu d'avoir 2 groupes d'1 heure en 5^{ème}, il devrait y avoir un groupe de 2h.

En ce qui concerne les EPI, il a été proposé un projet sur des chansons occitanes avec le professeur de musique en 5^{ème}, un reportage sur la pêche à la poutine avec les SVT en 4^{ème}, la réalisation d'une bande-annonce de film avec la technologie en 3^{ème}. Ces EPI auront lieu pendant les cours.

Témoignage 42.

Les 2h d'occitan seraient reconduites l'année prochaine : 1h pour les 5^{ème} et 1h pour les 6^{ème} qui seraient payées en HSA.

Limoges

Témoignage 43 – Collègue affecté sur 2 collèges. Seul enseignant de son académie

Cette année j'enseigne dans deux collèges : Seilhac et Clemenceau de Tulle (académie de Limoges).

FELCO (Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Oc – Educacion nacionala) - <http://www.felco-creo.org>

Siège social : CRDP, allée de la Citadelle 34064 Montpellier Cedex 2

Adresse courrier : C/O Verny 12 rue Salle l'Évêque 34000 Montpellier - 04 67 66 33 31 - lengadoc@felco-creo.org

Collège A : j'ai un « pack » de 10 heures que j'utilise ainsi : un groupe de 5e à 2 h, deux groupes de 4e à 2 h et 2 groupes de 3^{ème} à 2 h. 5 heures « fléchées » ont été attribuées pour l'enseignement de complément, le collège en a rajouté 1 et j'ai 2 h d'EPI (total de 8 h au lieu de 10 cette année) J'ai choisi de ne pas commencer l'enseignement de complément en 5^{ème} pour permettre à mes trois groupes de 4^{ème} – 3^{ème} d'avoir tous 2 h par semaine. L'EPI est proposé aux 4 classes de 5^{ème} (ça me fait donc 1/2 h par classe, c'est un EPI de 2 h avec l'histoire et le français)

Collège B : l'option ne vient que de s'ouvrir : un groupe de 4e à 2h et 1 h d'atelier en 5^{ème}. 5 h « fléchées » ont également été attribuées. Le collège en garde une pour approvisionner mon EPI qui est proposé aux 5 classes de 5^{ème} (ce qui fait 10 minutes pour l'occitan !), c'est un EPI « original » avec le latin. Il me reste donc 4 h d'enseignement de complément : un groupe de 4^{ème} à 2 h et un groupe de 3^{ème} à 2 h. Au total, j'ai 5 h au lieu de 3^{ème} cette année mais je les aurais eues de toute façon car l'option occitan débutée cette année en 4^{ème} se prolongeait naturellement en 3^{ème}.

Je m'interroge sur ces « 5 heures fléchées » qui correspondent en fait aux 5 h maxi qu'un élève peut désormais avoir durant sa scolarité au collège. Il est prévu qu'il n'y ait plus dans deux ans deux groupes par niveau quelle que soit la demande (Seilhac va perdre des élèves mais Tulle en gagne). Le latin ne bénéficie pas de ces heures fléchées. L'occitan est-il « aussi moins mal traité » dans toutes les académies ou est-ce seulement le cas à Limoges où l'enseignement de l'occitan en collège bien sinistré se résume à ma pauvre personne (je suis professeur d'histoire depuis 25 ans et j'ai volé au secours de la – seule – collègue certifiée d'occitan dont le poste devait disparaître à son départ en retraite).

Grenoble (départements concernés : Drôme – Ardèche) : une enseignante contractuelle + quelques heures assurées par un collègue agrégé de lettres classiques.

Témoignage 44 (contractuelle intervenant sur un lycée et un collège).

Pour l'année prochaine, nous disposons normalement de 3 h en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, et d'1 h en 6^{ème}, dont nous ne sommes pas sûrs (prise sur les HSE). En effet, comme la 6^{ème} ne bénéficie pas des EPI, il n'y a donc pas d'enseignement complémentaires, et donc aucune dotation pour ce niveau.

Au lycée, nous gardons une seule heure pour tous les niveaux.

Nous n'avons retenu qu'un EPI en 5^{ème} sur les contes, avec les arts plastiques, les autres sont à la réflexion. L'occitan n'est pas menacé pour la prochaine rentrée mais si l'heure de 6^{ème} disparaît, il risque d'y avoir un épuisement des effectifs dus à la coupure en milieu de cycle.